



Intervention du Luxembourg

EPU40 – Soudan du Sud

Genève, le 31 janvier 2022

Je vous remercie.

Le Luxembourg remercie la délégation de la République du Soudan du Sud pour la présentation de son rapport national et formule les 6 recommandations suivantes :

1. Coopérer pleinement avec la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud et mettre en œuvre ses recommandations successives ;
2. Améliorer l'accès aux services de santé, en particulier en matière de santé sexuelle et procréative ;
3. Enquêter sur les attaques menées contre des personnes et objets civils comme des hôpitaux et écoles et veiller à ce que les auteurs de violations du droit international humanitaire soient dûment poursuivis ;
4. Adopter des lois portant spécifiquement sur les infractions sexuelles et fondées sur le genre afin de prévenir et combattre les violences sexuelles et sexistes ;
5. Prendre des mesures efficaces pour prévenir les entraves à la liberté d'expression, tels que les tentatives d'intimidation ou de réduction au silence de la société civile, des journalistes, des professionnels du droit, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des groupes politiques ;
6. Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Je vous remercie.

186 mots/ Temps de parole prévu : 1min 15sec / 31 janvier 2022, 9h00 – 12h30 (16^e/93)